

SITES PRIORITAIRES SUR LA CCFI

Pour chaque habitat, un niveau d'enjeu écologique et patrimonial a été attribué. Ils sont considérés comme ayant un enjeu majeur, fort, secondaire ou faible. Les boisements et les zones humides sont les principaux milieux à préserver.

► LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Deux types de ZNIEFF sont distingués :

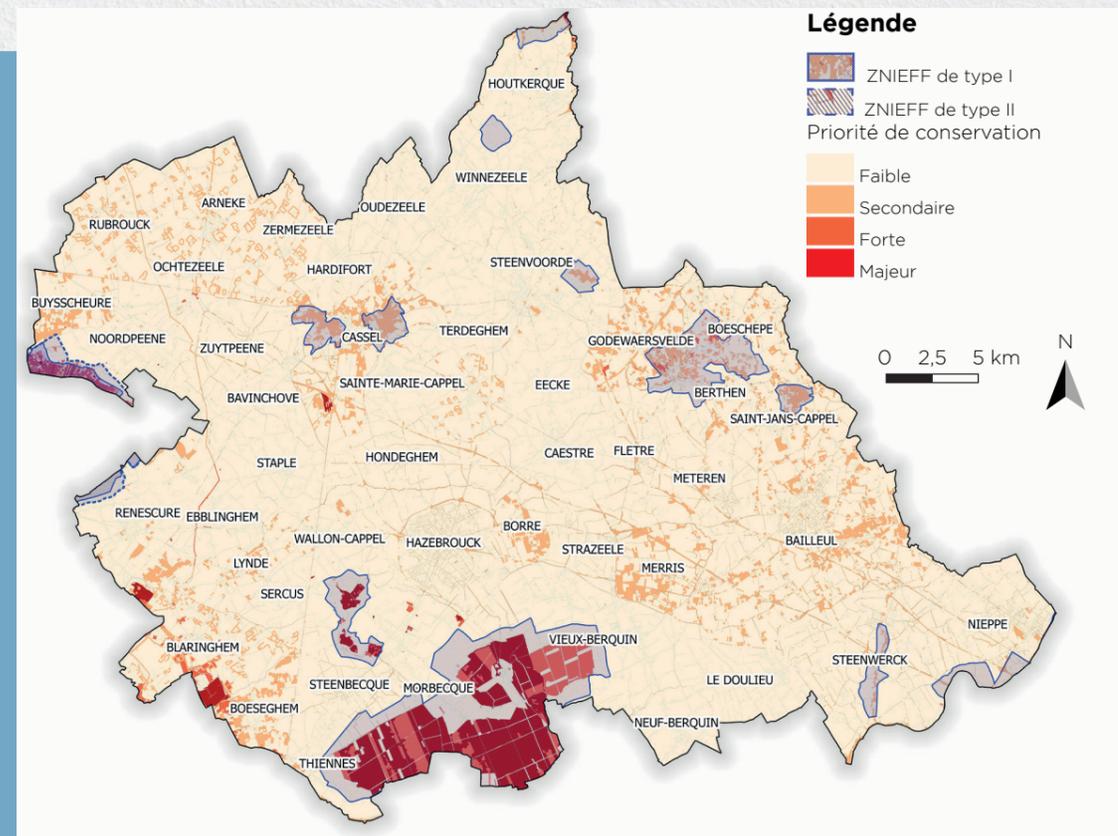
- Les ZNIEFF de type I sont de superficie réduite, elles abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt local, régional, national ou communautaire.
- Les ZNIEFF de type II, quant à elles, sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

On retrouve sur le territoire 11 ZNIEFF de type I, qui concernent 21 communes :

- **4 sites boisés** : la «Forêt domaniale de Nieppe et ses lisières», le «Bois de la Franque, bois de la Cruysable et Canton des huit rues», le «Bois de Beauvoorde à Steenvoorde», le «Bois de Saint Acaire à Houtkerque» ;
- **3 sites des Monts de Flandre** : le «Mont des Récollets et le Mont Cassel», le «Mont Noir», le «Mont des Cats, le mont de Boeschèpe et le mont Kokereel» ;
- **4 sites de zones humides et bocagères** : les «Prairies bocagères de Bailleul», la «Vallée de l'Yser entre la frontière et le pont d'Houtkerque», la «Prairie humide de Bambecque» (coté Houtkerque) et les «Prairies humides de Clairmarais et du Bagard» qui inclue en partie Noordpeene.

Une ZNIEFF de type II «Complexe écologique du Marais Audomarois et de ses versants» couvre une partie des commune de Noordpeene et Renescure.

Ces sites ont fait l'objet d'études faune et flore assez poussées et constituent des territoires bien connus. Chaque ZNIEFF a fait l'objet d'une fiche descriptive, disponible sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).



Indice de priorité de conservation

LA BIODIVERSITÉ

DIVERSITÉ DU VIVANT À DIFFÉRENTES ÉCHELLES



La biodiversité signifie « diversité du vivant ». Cette diversité se retrouve à trois niveaux : la biodiversité génétique, spécifique et écosystémique.

► BIODIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

Diversité entre les individus d'une même espèce. Cette diversité est nécessaire pour la bonne santé des espèces (éviter la consanguinité) et pour permettre aux espèces de s'adapter à leur milieu au fil du temps. Pour cela, il faut que les différentes populations, ensemble d'individus d'une même espèce, puissent se rencontrer. D'où la nécessité de maintenir et recréer des corridors écologiques.

► BIODIVERSITÉ SPÉCIFIQUE

Diversité des espèces présentes sur la terre. Les espèces végétales, comme animales, sont le fruit de l'évolution de millions d'années. Chaque espèce qui disparaît est perdue définitivement. Les espèces interagissent entre elles. Si l'une d'elles n'est plus présente sur un territoire donné, alors les espèces qui en dépendent risquent à leur tour de disparaître du territoire en question. Les relations entre les différentes espèces au sein de l'écosystème peuvent également être perturbées (modification de la chaîne alimentaire,...). Cela peut amener des déséquilibres entre proies et prédateurs et des problèmes de surpopulation, par exemple.

► BIODIVERSITÉ ÉCOSYSTÉMIQUE

Un écosystème est défini par des caractéristiques physiques et chimiques (composantes géologiques, climatique, hydrographiques) et biologiques (végétations, diversité des espèces présentes qui y vivent, se nourrissent, se reproduisent). Un écosystème peut être minuscule et temporaire (flaque d'eau) ou permanent et de grande surface.



Exemple du bocage

TERRENTIQUES

01



La biodiversité ordinaire, ou « commune », est souvent opposé aux espèces « rares ». Mais le moineau, l'abeille ou la marguerite de votre jardin méritent également une attention particulière... Même si elles font encore partie de notre quotidien, les populations de ces espèces déclinent, elles sont en effet beaucoup moins abondantes qu'auparavant. Chaque espèce est essentielle au maintien du bon fonctionnement de notre planète et de nos activités quotidiennes. On appelle « service écosystémique » les avantages matériels ou immatériels que les écosystèmes et la biodiversité qui les composent apportent à l'Homme. On dénombre 4 rôles principaux:

► SUPPORT/SOUTIEN

La fonction support est nécessaire aux autres services écosystémiques. Ainsi, la formation du sol (par les micro-organismes : bactéries, champignons...), la production d'oxygène atmosphérique, en partie par les végétaux mais surtout par des phytoplanctons (petits organismes qui vivent dans les océans) ou encore le cycle de l'eau, dans lequel l'épuration est partiellement assurée par les végétaux, sont essentiels au maintien de la vie sur terre.



©B.TOUSSAINT (CBNBL) Culture du houblon à Baillieux

► PRODUCTION/APPROVISIONNEMENT

Les exemples sont innombrables : production d'eau potable, matériaux de construction (bois, chanvre...), textile (coton, soie...), alimentation (légumes, fruits, viande...), combustibles (bois, charbon...), médicaments, pigments, papier, ressources génétiques, etc.

► RÉGULATION

La biodiversité a un rôle conséquent dans:

- La régulation des aléas climatiques (inondations, ruissellement, fortes chaleurs, tempêtes...);
- L'épuration de l'air et de l'eau ;
- La pollinisation par les insectes (qui aujourd'hui sont menacés) et lutte contre l'érosion ;
- La régulation des maladies (une perturbation écologique peut favoriser le nombre de moustiques porteurs de maladies).
- La lutte contre l'érosion.

► CULTUREL/SOCIAL/TOURISTIQUE

La biodiversité peut être un support à l'éducation, une source d'emplois (agriculteurs, gestionnaires de sites...) ou une source d'inspiration artistique (peintre, architectes, écrivain, dont Marguerite Yourcenar sur notre territoire).

La qualité paysagère de la Flandre Intérieure est une composante déterminante de l'attractivité touristique du territoire.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Pollinisation au verger de maraude à Houtkerque



D'après l'Observatoire Régional de la Biodiversité, à court ou moyen terme, un quart de la flore régionale, 30% des mammifères, 40% des oiseaux nicheurs ou encore 53% des amphibiens sont en danger. Le siècle dernier a connu la disparition, parmi tant d'autres, de la Loutre d'Europe et du Castor d'Europe. En trente ans, trente espèces végétales ont disparu des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

► LA FRAGMENTATION ET LA DÉGRADATION DES HABITATS

La diminution des surfaces des habitats d'intérêt zone écologique est causée majoritairement par les extensions urbaines (économiques ou résidentielles) et par l'activité agricole. Les habitats sont fragmentés par de très nombreux réseaux routiers et ferrés. L'éclairage de nuit gêne le déplacement de nombreuses espèces nocturnes (rapaces, chauves-souris, papillons nocturnes, petits mammifères...).



©M.TOUSSAINT (CCFI) Route qui fragmente la forêt de Nieppe

► INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

De nombreuses espèces, ne poussant pas naturellement dans notre région, sont utilisées pour l'ornementation des jardins ou la culture. Une faible proportion de ces espèces, les plus vigoureuses, « s'échappent » des jardins et se développent abondamment, au point de prendre le pas sur les espèces indigènes. C'est le cas de la Renouée du Japon, que l'on observe sur les bords de routes, les fossés ou les petits cours d'eau. Le rat musqué, originaire d'Amérique du Nord, fragilise fortement les berges des cours d'eau et des fossés, en y creusant des galeries. Placer des Tortues de Floride ou de simple poissons rouges dans une mare peut profondément modifier un écosystème.



©B.DELANGUE (CBNBL) Renouée du Japon à Hazebrouck

► CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique en cours influence fortement la répartition des espèces animales et végétales. Certaines espèces, comme l'araignée Argiope frelon, autrefois rares ou absentes de la CCFI, sont aujourd'hui devenues communes. D'autres, comme le Bourdon des champs, disparaîtront probablement du Nord de la France dans les prochaines décennies. Le changement climatique a également un impact sur le comportement migratoire de certaines espèces.



► POLLUTION DE L'EAU, DE L'AIR, DU SOL

Les activités humaines, telles que l'utilisation de produits phytosanitaires par les agriculteurs et les particuliers, sont l'une des causes principales de la régression de certaines espèces sur notre territoire, notamment de nombreux insectes. Les pollutions industrielles et celles liées aux transports ont également un impact négatif (particules en suspension déposées au sol et lessivées par la pluie).



©V.LORENSKI (VSAN) - constatation de pollution d'eau

CONTRIBUER À AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

L'essentiel de la biodiversité n'a pas été recensé, pourtant elle est chez vous ! Depuis de nombreuses années, des acteurs sont chargés d'inventorier et d'étudier la biodiversité, mais il est impossible pour ces professionnels d'être exhaustifs sur l'ensemble du territoire. Les observations des amateurs sont de très bons compléments d'informations.

► LES OUTILS PROFESSIONNELS

La base de données DIGITALE du Conservatoire Botanique National de Bailleul constitue un inventaire riche de plus de 4,5 millions de données, qui s'appuient sur quelques 150 000 observations par an depuis 1995. Ces données sont compilées, cartographiées et consultables sur l'interface internet Digitale2, qui représente une banque d'informations unique permettant de suivre l'évolution des populations. Il est possible d'entrer ses propres observations sur le site « jeparticipe.cbnbl ».



La base de donnée SIRF (Système d'information régional sur la faune) est un outil de collecte/centralisation/validation des données sur la faune récoltées dans le Nord et le Pas-de-Calais. Créé par le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord et mis en ligne en 2013, SIRF permet la saisie, la consultation et le partage de l'information naturaliste (plus de 800 000 données disponibles au 25/01/2018). Cette base de données peut être alimentée par les particuliers.



► LES SCIENCES PARTICIPATIVES

Afin d'améliorer les connaissances sur la biodiversité, il existe des outils de collecte adaptés au grand public. De nombreuses familles de plantes ou d'animaux sont concernées. Parmi eux, des opérations spécifiques, tels que « Marguerite est dans le pré ? », « Gui est là ? » et « Nénuphar est dans l'étang ? », qui sont portées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. La plupart de ces dispositifs sont nationaux, ils sont répertoriés sur le site Vigie Nature du Muséum National d'Histoire Naturelle : « Sauvage de ma rue » pour identifier les plantes des rues, « SPIPOLL », qui s'intéresse aux pollinisateurs sauvages, « Oiseaux des jardins » et de nombreux autres. Il est également possible de contribuer à des inventaires participatifs avec des associations. Des renseignements sont disponibles à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Opération de science participative « Sauvage de ma rue » à Bailleul



TERRITOIRES

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ



AGIR CHEZ SOI

Du balcon au jardin de plusieurs milliers de mètres carrés, il existe de nombreuses façons de favoriser la biodiversité.

► PLANTATION DE HAIES, ARBRES ET VERGERS

La plantation d'essences locales est essentielle pour le maintien de la biodiversité. Elles permettent à la faune locale d'y trouver toutes les ressources nécessaires à son développement. Le paysage est lui aussi préservé. L'opération « Plantons le décor », portée par les Espaces Naturels Régionaux, propose une large variété d'arbres et arbustes champêtres, d'arbres fruitiers et de variétés légumières, tous d'origine locale garantie à coût réduit grâce à la commande groupée. L'opération est renouvelée chaque année sur le site internet « Plantons le décor ».



©M.GESQUIERE (CCFI) - Livraison « Plantons le décor »

► CRÉATION DE ZONES REFUGES DANS MON JARDIN

Dans un petit jardin, voire sur un balcon n'hésitez pas à installer des nichoirs. Les bâtiments étant de mieux en mieux isolés, les oiseaux peinent à trouver des cavités où faire leur nid. Pour ceux qui ont un grand jardin, une haie d'essences locales et un secteur de pelouse non tondu offriront le gîte et le couvert pour de nombreuses espèces. Plantes grimpantes et fruitiers en espaliers sont des solutions qui prennent peu de place également. Pour les jardins plus conséquents, l'installation d'un verger et d'une mare attire une biodiversité importante.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Nichoir

► TOUS ECO-CITOYENS ! (TEC !)

L'objectif du projet « Tous Éco-Citoyens ! » est d'associer les habitants à la sauvegarde et à l'accroissement de la biodiversité dans la région transfrontalière franco-belge. La biodiversité ignore les frontières et doit par conséquent être gérée à cette échelle. Les 12 partenaires de TEC ! apportent une connaissance approfondie de la biodiversité locale et travaillent avec l'ensemble des acteurs locaux, afin que ceux-ci deviennent les ambassadeurs de la biodiversité. Ce travail aboutira en 2019 à une stratégie commune pour la protection et l'expansion de 3 milieux naturels et 7 espèces cibles. Toutes les informations et les plans de gestion sur le site web « Tous Eco-Citoyens ».



©M.TOUSSAINT (CCFI) Installation d'un gîte à Léro - projet « TEC ! »

AGIR SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Les zones d'activités et parcelles agricoles peuvent également contribuer à améliorer la biodiversité.



► RESTAURATION ET (RE)CRÉATION DES MARES DANS LES PÂTURES

Les mares sont de formidables réservoirs de biodiversité. Elles accueillent notamment des espèces d'amphibiens (grenouilles, tritons... tous protégés). Leur nombre a fortement régressé ces dernières années, soit par comblement volontaire, soit par envasement naturel. La création et le curage de mares permettent de retrouver les fonctions écologiques et hydrauliques de ces plans d'eau. L'intervention est impressionnante, mais la nature reprend très vite ses droits. Il ne faut pas introduire des plantes issues de pépinières, ni de poissons (impact très négatif sur les invertébrés et les amphibiens).



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Restauration de mare à Rubrouck

► SEMIS DE PRAIRIES FLEURIES POUR LES INSECTES ET LES OISEAUX

Les prairies fleuries, en plus d'être esthétiquement intéressantes, sont une formidable ressource alimentaire pour les insectes (pollen) et la faune en général (graines). Le semis de prairies fleuries est d'autant plus important actuellement, que l'exploitation intensive des prairies (herbicides sélectifs, surpâturage, etc.) réduit fortement le nombre d'espèces présentes sur ces milieux. Il est important d'utiliser des espèces locales et si possible issues de graines sauvages. Parmi les incontournables, on retrouve le Bleuets, la Grande marguerite, la Salicaire commune, la Nielle des blés, la Tanaisie commune, le Cabaret des oiseaux, etc. Plus simplement, une fauche tardive avec exportation des produits de fauche, permet aux graines dans le sol de s'exprimer et d'apporter de la diversité.

► PLANTATION DE HAIES POUR RESTAURER LE BOCAGE ET ATTIRER LES ESPÈCES AUXILIAIRES

Les bienfaits de la haie ne sont plus à démontrer : biodiversité, lutte contre le ruissellement, le vent etc. Pour une haie favorable à la biodiversité, il faut surtout bannir les espèces telles que le thuya ou le laurier qui n'ont aucun intérêt écologique. Il est préférable de favoriser les essences locales et d'éviter les haies mono spécifiques, Il peut y avoir une ou deux espèces dominantes, mais l'introduction d'essences mellifères ou à fruits permet le nourrissage de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes. La taille est à limiter lorsque c'est possible, et à effectuer en période hivernale pour éviter de perturber les nidifications.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Plantation de haie à Cassel chez un apiculteur

AMÉNAGER LA COMMUNE

Les espaces verts publics peuvent devenir de vrais refuges pour la biodiversité et servir d'exemples pour les jardins de particuliers.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Verger de maraude à Noordpeene

► PLANTER DU LOCAL ET DU VIVACE

Le fleurissement des communes doit être réalisé le plus possible avec des essences indigènes et vivaces, plus favorables à la biodiversité locale. Elles engendrent moins de rotations, moins de consommation d'eau, etc. Les arbres en centre-bourg permettent de limiter les îlots de chaleurs et d'améliorer le cadre de vie. Les plantations sur les franges des villes et villages et sur les chemins communaux permettent de conforter la trame verte, mais aussi une meilleure intégration paysagère de la commune. La plantation de vergers de maraude avec des espèces régionales est également un vecteur de biodiversité, mais également de lien social sur la commune (cueillette où les gens se rencontrent).



► GESTION DIFFÉRENCIÉE

L'interdiction d'utiliser des pesticides depuis 2017 est une formidable opportunité pour les communes pour développer la gestion différenciée. Elle consiste à identifier les usages d'un espace vert pour en déterminer les besoins de gestion spécifiques. Ainsi, sur un même site, il est intéressant de tondre régulièrement les allées principales et faucher ou mettre en écopâturage les secteurs moins fréquentés. Certains arbres creux doivent être conservés pour les espèces cavernicoles s'ils ne présentent pas de danger. Paillage et couvre sol peuvent être utilisés pour limiter le désherbage et l'arrosage.

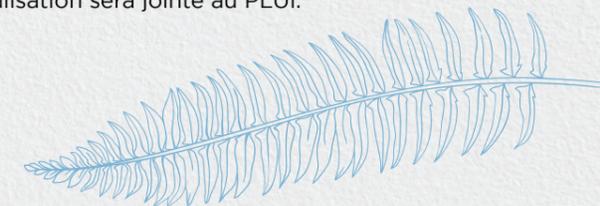


©M.TOUSSAINT (CCFI) - Ecopâturage à Ebblinghem

► PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Les communes peuvent faire un effort de recensement de leur patrimoine naturel, arbres remarquables, haies, mares, zones humides... Il est possible d'attribuer aux éléments patrimoniaux un zonage particulier dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et ainsi protéger l'élément identifié en tant que « Patrimoine Naturel et Végétal à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme ».

Les communes doivent être vigilantes, lors de nouveaux aménagements, à ne pas porter préjudice au patrimoine existant. Une liste des espèces locales préconisées pour la végétalisation sera jointe au PLUi.



©Commune ZERMEZEELE - Arbre remarquable à Zermezele

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Les trames verte et bleue sont des outils issus du Grenelle de l'Environnement. Elles permettent d'aménager le territoire de façon à préserver les cœurs de nature, les sites identifiés comme ayant un fort intérêt écologique, mais aussi d'assurer leur connexion les uns avec les autres par l'intermédiaire de «corridors écologiques».

► LES CŒURS DE NATURE

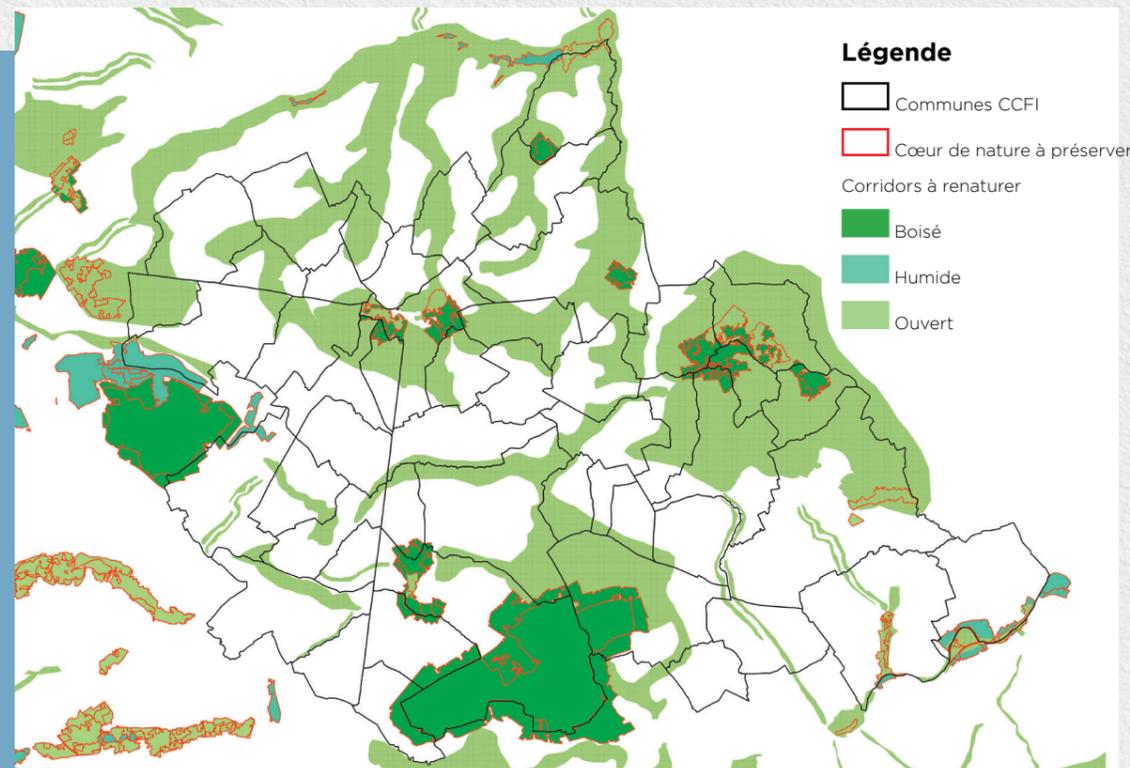
Les principaux cœurs de nature identifiés sur le territoire sont la forêt de Nieppe et la zone humide de la Vallée de l'Yser. D'autres cœurs de natures sont situés à proximité de la CCFI, comme la forêt de Clairmarais ou les zones humides le long de la Lys. Il est nécessaire de les prendre en compte. Ces espaces peuvent abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

► LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les corridors se présentent sous la forme de linéaires ou de successions de secteurs occupés par un même milieu. Il existe donc autant de types de corridors qu'il existe d'habitats : boisements (forêts, bois, bosquets, haies...), prairies et bocages, milieux humides (marais, prairies humides) ou encore les milieux aquatiques (mares, cours d'eau). Ces continuités entre les cœurs de nature sont essentielles pour permettre le déplacement des espèces. Par exemple, une population de chevreuils a besoin de se déplacer pour trouver sa nourriture et des zones de repos, mais également pour trouver des partenaires pour la reproduction. Les continuités écologiques permettent un meilleur brassage génétique, ce qui évite les risques de consanguinité et donc des individus en mauvaise santé. D'autant plus que dans un contexte de changement climatique, l'aire de répartition de certaines espèces sensibles pourrait être modifiée.

En termes d'aménagement du territoire, il est essentiel de :

- Préserver l'existant : haies, boisements, refus d'aménagements impactants (création de routes, bâtiments...) en travers de continuités majeures pour limiter la fragmentation des milieux.
- Accroître l'existant : plantation d'arbres, espaces réservés au niveau des aménagements pour des espaces verts qualitatifs...



Trame verte et bleue



LA BIODIVERSITÉ EN FLANDRE INTÉRIEURE

UN CARNET DE LA BIODIVERSITÉ, POURQUOI ?



► DIFFUSER LA CONNAISSANCE

Nous ne pouvons pas imaginer la richesse qui nous entoure si nous ne prenons pas le temps de nous poser, d'observer, de s'y intéresser. Ce carnet permet à chacun d'avoir une idée de la richesse biologique sur sa commune et les communes voisines. Lors de vos promenades vous pourrez alors tenter d'apercevoir certaines espèces.

Pour les élus, la prise en compte des éléments de connaissance de la faune et de la flore peut permettre d'orienter les aménagements et ainsi de maintenir la biodiversité existante voire de favoriser son développement.

► IDENTIFIER LES MANQUES DE CONNAISSANCE

Malheureusement, les communes ne bénéficient pas d'inventaires faunistique et floristique exhaustifs. Mais peu de données ne veut pas dire absence de données !

La flore bénéficie de prospections régulières. Les données faune montrent de fortes disparités entre les groupes. En effet, certains groupes comme les papillons de nuit ou les abeilles sauvages sont assez peu prospectés alors que d'autres comme les oiseaux sont bien connus.

► SENSIBILISER

Biodiversité, trame verte et bleue, trame noire, milieux naturels, réserves naturelles... Nous en entendons beaucoup parler, mais nous ne comprenons pas forcément ce que cela signifie. Avec ce carnet, vous pourrez avoir des exemples concrets près de chez vous, afin de vous donner envie d'observer, de connaître et d'agir !



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Balade en forêt



©T.PAUWELS (CBNBL) - Sensibiliser les habitants
Accueil de classe au Conservatoire Botanique National de Bailleul

FOCUS SUR LA CCFI

La CCFI est un territoire composé de cinquante communes. Organisée autour des deux pôles « urbains » d'Hazebrouck d'une part, de Bailleul et Nieppe d'autre part, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure est un territoire rural. La surface agricole représente 83% du territoire.

Plus de 103 000 habitants résident sur le territoire et près de 802 espèces de plantes et 993 espèces d'animaux sont connus. Beaucoup d'espèces restent à découvrir...

Les conditions d'installation de la biodiversité sur le territoire sont multiples. La présence de certaines espèces plutôt que d'autres dépend entre-autres, des caractéristiques physico-chimiques du milieu, qui constituent le « biotope ». Parmi ces caractéristiques, on peut citer les principales :

► LA GÉOLOGIE : RELIEF, SOL ET SOUS-SOL

La majorité du territoire possède une terre argilo-limoneuse, assez imperméable. Ce sol est intéressant agronomiquement, d'où la forte présence de l'agriculture. Le secteur des Monts de Flandre quant à lui est composé d'un sol plus sableux et de grès ferrugineux. Niveau altitude, la Plaine de la Lys se situe entre 10 et 20 mètres, l'Houtland entre 20 et 50 mètres et les Monts entre 50 et 150 mètres avec des sommets à 176 mètres pour le Mont Cassel, 162 mètres pour le Mont des Cats ou encore 152 mètres pour le Mont Noir.

► LE CLIMAT

La Flandre Intérieure est sous l'influence d'un climat tempéré océanique. Les précipitations annuelles sont modérées, entre 680 et 720 millimètres par an. Les températures présentent des variations saisonnières qui restent en moyenne assez faibles, les épisodes de forte chaleur ou forte gelée sont ponctuels et très variables selon les années. Les variations locales de relief peuvent avoir une incidence : sur les monts la neige peut tenir au sol, alors qu'elle fond en plaine.

► LA PRÉSENCE DE L'EAU

La CCFI se caractérise par un réseau hydrographique très dense principalement façonné par l'Homme. Ce réseau est composé de becques, de fossés drainants, de mares et de prairies humides. Les nappes affleurantes et les sources sont assez nombreuses dans le secteur des Monts.

Les bassins versants sont des portions de territoire dans lesquelles les eaux de pluie convergent vers un même exutoire, un même cours d'eau. Le territoire de la CCFI est composé de trois bassins versants, celui de la Lys, l'Yser et l'AA supérieures.



©K.PANNECOCKE (CCFI) - Cassel sous la neige

ÉLÉMENTS HYDROGRAPHIQUES DE LA FLANDRE INTÉRIEURE



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Mare prairiale



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Becque



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Fossés

Éléments identitaires des Flandres, les mares constituent des réservoirs d'eau. Elles se situent à proximité des fermes et servent d'abreuvoir pour les animaux. Elles sont souvent accompagnées d'une couronne de saules têtards ou d'une végétation de berges spécifique.

Ruisseau ou rivière typique des Flandres. Elles adoptent un tracé courbe (naturel) ou rectiligne dans le cas d'un recalibrage. Les becques s'accompagnent parfois d'une végétation de berges spécifique (saule têtard, frêne, végétation hygrophile).

Petits fossés rectilignes creusés pour drainer les terres argileuses très humides.



Production : AUD-Octobre 2016
© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites



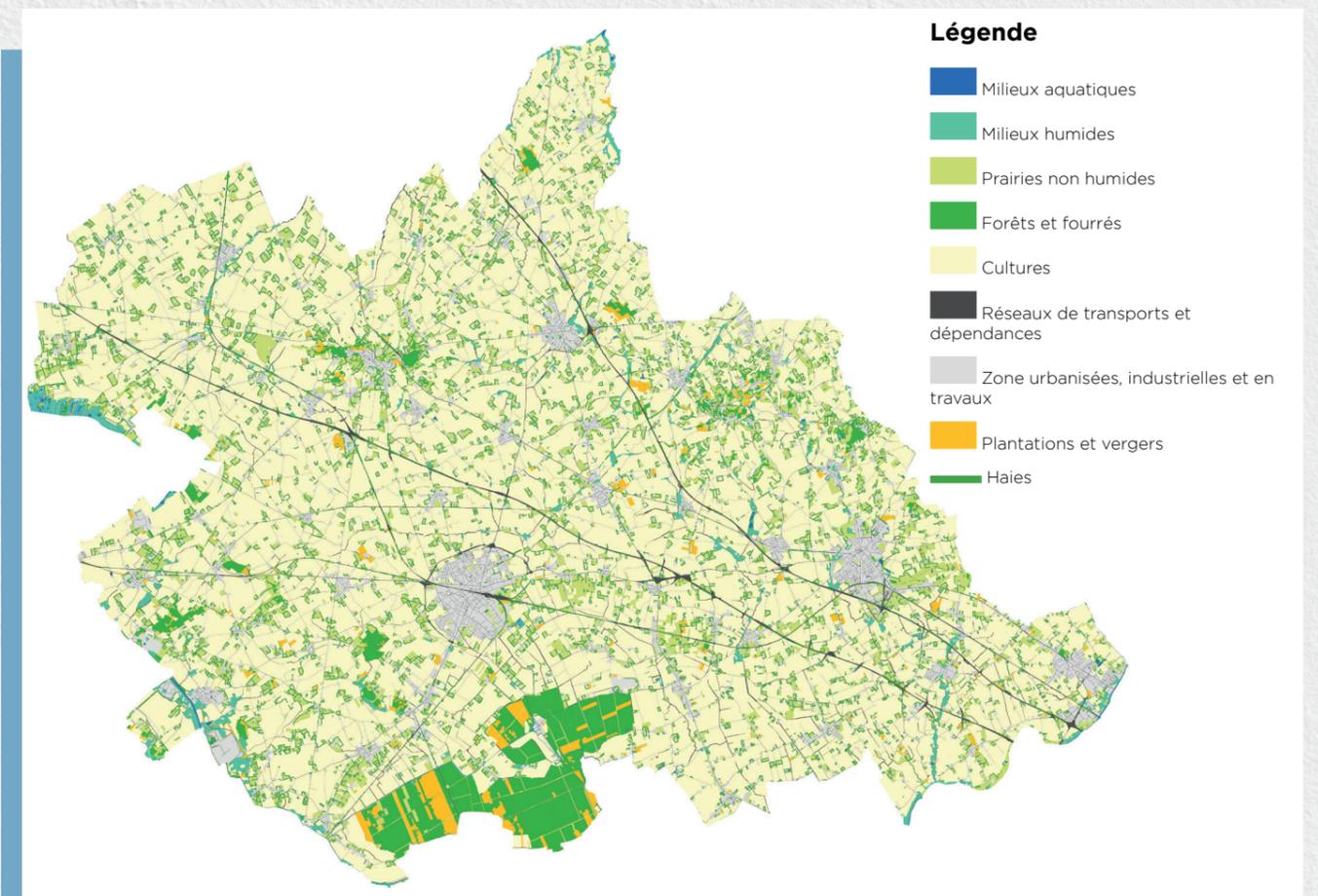
UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX

La Flandre Intérieure est composée d'une mosaïque de milieux naturels et artificiels. Ces milieux ont été regroupés en huit catégories, dans un souci de simplification. Il existe de très nombreuses variantes au sein de ces milieux.

On y retrouve les milieux aquatiques, on estime qu'il y a sur le territoire près de 3 000 mares et plus de 600 kilomètres de cours d'eau. Les milieux humides se retrouvent souvent à proximité des milieux aquatiques. Il subsiste aujourd'hui quelques prairies humides, mais la plupart ont été drainées. Actuellement, la grande majorité des prairies sont des prairies dites « améliorées », dédiées à l'élevage ou à la fauche. Les forêts et fourrés représentent

environ 5% du territoire, ce qui est bien en dessous de la moyenne nationale qui est proche de 30%, le Nord figure parmi les dix départements les moins boisés. Les linéaires de haies mesurés sont proches de 1 200 kilomètres.

Les champs cultivés représentent la grande majorité du territoire : 65%. Les plantations et vergers sont comptés en dehors des secteurs forestiers et comprennent notamment les plantations de peupliers. Enfin, dans les milieux très anthropisés, on retrouve les zones urbanisées, (industrielles, résidentielles...). En 10 ans ces surfaces ont augmenté de 10%. Les réseaux de transport et leurs délaissés sont très nombreux (autoroute, TGV, TER...), ils fragmentent fortement le paysage.



Une version en haute définition est téléchargeable sur le site de la CCFI : www.cc-flandreinterieure.fr

La carte ci-dessus reprend les données de la cartographie ARCH, ce sont ces données qui seront utilisées majoritairement dans ce carnet. Le projet ARCH est issu d'un partenariat franco-britannique de cartographie transfrontalière des habitats naturels soutenu par l'Europe. Ce projet permet désormais d'obtenir une information homogène, précise et cohérente avec des typologies européennes officielles. Les données sont analysées par des technologies innovantes, notamment la photo-interprétation assistée par ordinateur de photographies aériennes, afin d'assurer la mise à jour régulière des données.

